



# COMMUNE DE MAZERES

## **LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010**

L'organisation du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire de la Commune.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Le débat d'orientation budgétaire répond à des objectifs et à des obligations légales qui sont brièvement rappelés ci-dessous.

### **A/ Les objectifs du débat d'orientation budgétaire**

Ce débat est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la Commune. Il permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Commune.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.

### **B/ Les obligations légales du débat d'orientation budgétaire**

La tenue du débat d'orientation budgétaire, obligatoire pour les Communes de plus de 3 500 habitants, est traditionnellement organisée à MAZERES depuis plusieurs années.

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et son contenu n'est pas précisé par les textes.

Toutefois, l'assemblée délibérante est tenue de débattre, en sus des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels envisagés par la collectivité.

Le rapport établi à l'occasion du débat présente différentes informations pouvant servir de base à la discussion, avec :

#### 1 - des données sur le contexte budgétaire

- environnement économique, contexte financier
- orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et l'impact sur la Commune

#### 2 - une analyse de la situation financière de la Commune

- évolution des principaux postes budgétaires
- marges de manœuvre : épargne, fiscalité, endettement
- l'état du patrimoine
- l'état des emplois

#### 3 - les perspectives pour l'année 2010 et la prévision pluriannuelle des investissements

Nous ne publierons en annexe que les chapitres II et III qui concernent la situation financière, le budget 2010 et la stratégie financière pour les années à venir de la Commune de Mazères.

## **II - ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

### **A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En 2009 les dépenses de gestion progressent à un rythme plus modéré que celui des recettes de fonctionnement.

De ce fait, cette année encore, la capacité d'autofinancement dégagée par la Commune se trouve renforcée.

### **I - L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES**

#### **LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Les charges nettes de fonctionnement ont progressé de 5,26 % en 2009.

Les dépenses de fonctionnement de la Commune se composent essentiellement de trois types de dépenses : les charges caractère général (achats et charges externes), les frais de personnel et les charges de gestion courante.

\* Les charges à caractère général (achats de fournitures, de produits, dépenses d'entretien et réparations, assurances, frais divers ...) correspondent aux dépenses quotidiennes de la Commune et constituent le 2<sup>ème</sup> poste de dépenses après les frais de personnel ; elles progressent de plus de 5 % et représentent près d'un quart des dépenses de fonctionnement

#### \* Les charges de personnel

Les frais de personnel enregistrent une progression plus modérée que celle de l'année précédente (5,71 %) prenant en compte les avancements d'échelons ou de grade, les modifications du tableau des effectifs, les relèvements de la valeur du point d'indice, ainsi que la diminution progressive des aides de l'Etat sur les contrats aidés.

Les dépenses de personnel représentent près de 47 % des dépenses de fonctionnement.

\* Les autres charges de gestion courante : (contingents, participations obligatoires, subventions), en diminution de plus de 7 % par rapport à 2008, représentent près de 20 % des dépenses de fonctionnement.

- Charges financières / Dotations aux amortissements : ces postes demeurent au même niveau qu'en 2008

#### **LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de 5,8 % en 2009.

Ces produits sont essentiellement composés de recettes fiscales et de concours financiers de l'Etat.

\* Atténuation de charges : ce poste retrace les recettes perçues à titre de remboursement de frais de personnel : emplois aidés, sécurité sociale ; il est en diminution de 4,3 % par rapport à 2008.

\* Vente de produits : ces recettes progressent de 4,8 %. Il s'agit de la cantine scolaire, des redevances liées à l'occupation du domaine public, des droits d'entrée au musée de l'Hôtel d'Ardouin, du remboursement des frais de personnel mis à la disposition de services extérieurs.

\* Impôts et taxes : les recettes des impôts locaux – les 4 taxes- connaissent une année de forte hausse (plus de 13 %) liée à la progression des bases et notamment de celles de taxe professionnelle.

\* Dotations et participations : ce chapitre enregistre une diminution de 2 % due à un retard de versement de la Caisse d'allocations Familiales au titre du contrat enfance.

\* Autres produits de gestion courante : ce poste retrace essentiellement le produit des locations immobilières qui progresse de 2,77 %.

## **II - LES MARGES DE MANOEUVRE**

### L'EPARGNE

Constituée par l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion, l'épargne brute de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.

L'année 2009 est marquée par une progression de cet excédent qui est utilisé prioritairement pour couvrir les remboursements d'emprunts, puis pour financer une partie des dépenses d'investissement.

La capacité d'autofinancement de la commune est passée de :

- \* 680 000 Euros en 2005 à
- \* 606 000 Euros en 2006
- \* 517 000 Euros en 2007
- \* 610 000 Euros en 2008
- \* 725 000 Euros en 2009

### L'ENDETTEMENT

Afin de compléter le financement des opérations d'investissements assuré par un niveau de subventions élevé et un autofinancement important, la Commune a stabilisé le recours à l'endettement.

L'endettement de la Commune s'établit à :

- 3 216 143 € au 31/12/2006
- 3 117 792 € au 31/12/2007
- 3 370 443 € au 31/12/2008
- 3 160 738 € au 31/12/2009

L'annuité de la dette est passée de :

- 713 000 en 2005
- 452 300 en 2006
- 635 000 en 2007 (dont un prêt relais TVA de 225 000 €)
- 444 385 en 2008
- 626 250 en 2009 (dont un prêt relais TVA de 199 000 €)
- 413 000 en 2010

Pour passer ensuite à :

- 390 000 en 2011
- 364 000 en 2012

### LA FISCALITE

Les taux des impositions de MAZERES sont modérés et inférieurs ou proches des moyennes départementales et régionales des communes de même catégorie démographique (fiscalité additionnelle des groupements comprise)

- \* taxe d'habitation 2008 : 11,26 % contre 11,44 % et 11,34 %
- \* taxe foncière "bâti" : 18,65 % " 17,62 % et 19,27 %
- \* taxe foncière " Non bâti " : 95,93 % " 111,40 % et 101,70 %
- \* taxe professionnelle : 16,20 % " 17,24 % et 16,99 %

Pour l'année 2009, les taux d'impositions de MAZERES (fiscalité additionnelle groupement comprise) se situent à un niveau inférieur aux taux de trois villes de référence :

- \* Taxe d'habitation 11,26 % contre 12,67, 14,08 et 15,28 %
- \* Taxe foncière " Bâti" 18,65 % " 23,11, 23,78 et 25,28 %
- \* Taxe foncière "Non Bâti" 95,93 % " 126,01, 97,95 et 110,31 %
- \* taxe professionnelle 16,21 % " 23,35, 24,91 et 20,60 %

## **B / L'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'équipement enregistrées au cours de l'année 2009 s'élèvent à la somme de 1 458 351 €.

Elles sont essentiellement constituées par des travaux de bâtiments ( toiture de l'église, préau école primaire, dortoir école maternelle, isolation de la halle de sport, centre d'interprétation de l'époque mérovingienne, local « Restos du Cœur », bâtiments divers ...), des travaux de voirie ( RD 611 :route de Gaudiès, aménagement de la promenade Faubourg Saint Jean, plan de circulation), des acquisitions foncières (immeuble ancienne maison de retraite, terrain groupe scolaire, terrains pour sentiers de randonnée et table d'orientation ) de matériel (pelle mécanique, four de remise en température, véhicule, matériels divers)...

Les recettes d'investissement encaissées en 2009 pour un montant de 804 487 euros se décomposent en subventions pour 145 775 €, Fonds de compensation de la TVA pour 366 695 €, taxe locale d'équipement pour 42 017 €, et emprunt de 250 000 €.

### **C / L'ETAT DU PATRIMOINE**

La Commune de MAZERES dispose d'un patrimoine immobilier important (ensembles immobiliers de Garabaud, du Domaine des oiseaux, de l'ancienne maison de retraite, le camping de la plage, divers locaux commerciaux et artisanaux, les 36 logements locatifs à caractère social, des réserves foncières industrielles et à caractère sportif, des terres agricoles, des plantations....)

### **D/ L'ETAT DES EMPLOIS COMMUNAUX**

L'état des effectifs de la Commune au 31 décembre 2009 s'établit ainsi :

- Effectif des services administratifs :	11
- " " techniques et entretien	40
- " " culturels, éducatif et animation	12
- " " sécurité :	1
- " " d'aides ménagères :	20
Soit :	84 agents, dont 20 emplois aidés

## **III LE BUDGET 2010 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LA STRATEGIE FINANCIERE POUR LES ANNEES A VENIR**

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010 n'a pas été communiqué à ce jour. Il semble toutefois que le taux de progression des bases devrait rester relativement limité cette année.

### **A/ LES RECETTES - 2010 : ANNEE DE TRANSITION**

Les principes d'établissement des taxes foncières et d'habitation ne changent pas, et aucune modification n'est apportée au calcul des allocations compensatrices versées par l'Etat.

En ce qui concerne la contribution foncière des entreprises, il appartient au conseil municipal de voter, dès 2010, un taux relais qui permettra de taxer ces entreprises. Le produit de la CFE reviendra à l'Etat au titre de 2010 mais notre Commune bénéficiera d'une compensation relais. Le conseil municipal aura la possibilité d'obtenir une augmentation de la CFE en votant un taux relais de la cotisation foncière supérieur au taux de la TP 2009.

### **B/ LES DEPENSES**

#### **I / Les charges de personnel**

Ces charges devraient continuer à progresser sous l'effet notamment :

- des revalorisations des points d'indice de la fonction publique
- des évolutions de carrière des agents.

#### **II/ Les autres charges de fonctionnement**

Elles devraient enregistrer une faible augmentation liée à l'évolution des prix et, continuer de faire l'objet d'une attention particulière.

#### **III/ Les investissements programmés en 2010**

L'année 2010 sera marquée par la poursuite d'opérations d'investissement déjà engagées ou de nouvelles mises en chantier :

- les aménagements intérieurs de l'Hôtel d'ARDOUIN (pôle Mérovingien)
- travaux de viabilisation du lotissement d'habitation
- travaux de viabilisation de la zone artisanale de Garaoutou (4<sup>ème</sup> tranche)
- réfection des façades de l'église (2<sup>ème</sup> tranche)
- aménagements piétonniers RD 11 (route de Belpech)
- construction d'un préau à l'école maternelle
- réfection des cours d'écoles primaire et maternelle
- l'aménagement d'une salle de réunion, de sanitaires et d'un centre de soins pour oiseaux à AUGÉ
- acquisitions de terrains en vue de la construction du collège
- acquisitions terrains et aménagement de cheminements piétonniers (bouclage avec les sentiers de SAVERDUN)
- l'extension de la cantine et du CLAE primaire
- éclairage de caractère au centre ville (2<sup>ème</sup> tranche)
- réfection de trottoirs (1<sup>ère</sup> tranche)
- vidéo surveillance

Les travaux de voirie sont réalisés par la Communauté des Communes selon un programme défini annuellement par la commune.

### **C/ Les investissements prévus en 2011 et les années suivantes**

- Réfection façade du temple
- construction d'une annexe au groupe primaire et d'une deuxième école maternelle
- mise en place d'un giratoire à l'entrée nord de MAZERES
- réaménagement de l'ancienne maison de retraite
- l'aménagement d'un complexe sportif (1<sup>ère</sup> tranche)
- éclairage de caractère : 4 tranches
- réfection des trottoirs : 5 tranches



*La commune de MAZERES a bénéficié, pendant plusieurs années consécutives d'une importante progression de ses recettes fiscales, liée essentiellement à la diversité et au caractère performant de son tissu industriel et commercial et aussi, à sa croissance démographique.*

*La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et mis en place, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales. Cette réforme a pour conséquence directe, en ce qui concerne la Commune de MAZERES, de mettre un frein au dynamisme de ses recettes de fiscalité.*

*Par ailleurs, l'effort de maîtrise de la dépense publique engagé par l'Etat et le projet de réforme territoriale en cours d'examen par le Parlement font craindre une diminution des concours financiers et des subventions d'équipement.*

*Dans ce contexte difficile une modération des dépenses de fonctionnement et un choix des plus sélectifs en matière d'investissements s'imposent dès cette année. Cette politique de rigueur devra, en outre, être complétée par un relèvement inévitable des taux de fiscalité.*

MAZERES, le 12 Février 2010

Jacques PUJOL